

Procès verbal de la réunion du Conseil Communautaire
Jeudi 06 avril 2023 – 18h00
Salle Jean BIRON - BUJALEUF

L'an deux mille vingt et trois, le 06 avril à 18h00, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière s'est réuni en session ordinaire à Bujaleuf, sous la Présidence de Madame Mélanie PLAZANET, Présidente.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 30 mars 2023

Membres en exercice	Présents	Pouvoirs	Votants	Exprimés	Poste vacant
35	26	7	33	33	1

Pour	Contre	Abstention
33	0	0

Membres présents : ANOMAN Matthieu, BAUDEMONT Dominique, BESNIER Michelle, BIDAUD Jean-Michel, BODIN Pascal, BOSDEVIGIE Jean Pierre, BOUR Coline, BRUN Patrick, CHAMPAUD Marc, COLIN Juliana, COUPET Georges, ECHASSERIAU Vincent, GASCHET Gérald, GLANGEAUD Delphine, LEBLANC Christian, LENOBLE Monique, MALET Patrick, MARQUES Evelyne, PAQUET Laurent, PLAZANET Mélanie, POURCHET Pierre, SALAGNAT Michèle, SIMON Philippe, SUDRON Frédéric, THEYS Michel

Membres suppléants ayant voix délibérative : TESSIER Marie-Claude

Membres ayant donné pouvoir : CHABANAT Christine à SIMON Philippe, CHADELAUD Michel à PAQUET Laurent, DELEFOSSE Laurent à BRUN Patrick, DUMONT ST PRIEST à BIDAUD Jean-Michel, GORA Richard à PLAZANET Mélanie, LEVET Elise à COLIN Juliana, LOURADOUR Patricia à GLANGEAUD Delphine.

Membres excusés : BERTRAND Sylvaine, MUZETTE Thierry,

Secrétaire de séance : BOUR Coline

Assistaient également à la séance du Conseil :

HOCINI Hanissa : Directrice générale des services
BAYLES Sandrine : Agent administratif

A 18h10, discours d'ouverture de la Présidente, Madame PLAZANET.

« *Je ne vais pas être longue... mais j'avais des choses à vous dire dans ce moment spécifique du mandat, ce ventre mou qui est la mi-mandat.*

Un peu comme une mi-temps, où l'on se pose parce que l'on se sent épuisé - *comme par une première mi-temps très difficile* - puisque ce mandat, pour les anciens comme pour les nouveaux est l'un des plus complexes que nous n'ayons jamais eu - avec un contexte national qui de crise en crise nous étouffe,

- une situation internationale anxiogène,
- Nos situations locales conditionnées par un état qui nous serre et resserre : suppression des taxes directes, des dotations qui n'augmentent pas - et qui ne sont même pas indexées sur l'inflation -, de la simplification administrative qui est illusoire, des urgences, des appels à projets dirigés, des demandes de performances dans les montages de dossiers sans savoir si nous aurons des financements, des montages de budgets qui doivent être sincère, équilibré, exact, cohérent mais qui préparer aussi l'avenir...

On est bien loin d'une logique de décentralisation dans les communes même si nous avons la compétence générale et plus encore en communauté de communes, où nous sommes devenus - pour moi - des agences de l'Etat qui doivent répondre à leurs politiques publiques définies pour que le gouvernement et encore, que le président puisse communiquer et se servir de notre « encore » bonne image auprès de la population.

Les élus locaux ont le dos rond, nous devons encaisser toute cette pression, des réunions par centaines, des surcharges administratives, *le poids d'être les derniers élus proches des habitants, des nuits blanches*, des moments en famille enlevés - et je ne dis rien de la vie sociale, des moments personnels sacrifiés et dans le même temps, nous devons puiser nos forces dans l'envie de faire, la motivation de rendre le service, dans la foi en l'intérêt général et je pense sincèrement, nous devons puiser de la force dans notre solidarité territoriale, nous élus de la communauté de communes des Portes de Vassivière, terre d'avenir.

Notre communauté de communes n'est pas parfaite, mais de ce que je sais, elle est humaine, nous sommes 12 communes solidaires depuis toujours et même si on s'accroche un peu, c'est de bonne guerre toujours.

Nous nous sentons parfois un peu seuls, isolés et heureusement le PETR Monts et Barrages nous lie à nos voisins. Mais nous sommes liés aussi à la Creuse et à la Corrèze avec des valeurs que nous partageons. Nous sommes notre communauté de communes, les portes de Vassivière, le coeur du Limousin.

Aussi depuis le début de ce mandat - tellement compliqué, tellement épuisant pour les élus, pour les agents, pour la population....

Nous avons voulu et je l'ai souhaité fortement dans mon discours de juillet 2020, construire ensemble un projet de territoire d'avenir, pour nous et pour les suivants.

Dans le même temps, les dispositifs de l'Etat nous ont collé également le montage de projets de territoire, plutôt à l'échelle du bassin de Monts et Barrages, plutôt dans l'objectif d'un contrôle de notre action, d'un manque de confiance envers les projets des élus et aussi dans l'objectif que nos projets entrent dans leurs cases. Aussi par le biais des Petites Villes de Demai, qui au-delà de l'ORT nous a permis pour moi la seule chose valable, le financement de l'ingénierie pour nous accompagner au plus près. Ce fut pour nous l'opportunité de prendre en chemin Hanissa et désormais Adèle.

Pour nous élus communautaires, pour moi, notre projet de territoire se voulait ambitieux, innovants, d'avenir et même, je vous l'avais dit, peut-être irréaliste... que l'on s'empêche pas de rêver tout en gardant les pieds sur terre ou plutôt : l'oeil sur l'équilibre de l'argent public / des impôts des administrés.

Aujourd'hui nous sommes là, à mi-mandat. Le projet de territoire a avancé comme il se devait dans les premiers temps, temps de la photos, temps des idées, avec des réunions, des tables rondes, des groupes de travail auxquels beaucoup ont participé, les enquêtes vers la population, les diagnostics et une liste d'actions, petites et grandes.

Puis la fin d'année dernière a été compliquée et il y a une rupture dans notre projet de territoire, alors que nous devions sortir un document à la population en septembre, Ysabelle est partie, Hanissa a quitté ses

fonctions de chargé de projet de territoire, j'ai multiplié les soucis de santé. Tout ceci a coupé l'élan et la visibilité de cette action et notre motivation.

Pour nous élus communautaires, aujourd'hui nous nous retrouvons à un moment où nous avons dû monter un budget équilibré et toutes et tous vous connaissez la difficulté de monter des budgets où les dépenses augmentent mais pas les recettes et que notre envie d'investir, d'avancer est pressant.

Alors oui, à force de transferts de compétences, la comcom est devenue une collectivité de services et de ce fait, nous en avons les déficits car - et je le défends et défendrai toujours - nous n'avons pas à faire de bénéficier avec l'argent du contribuable mais à faire des choix pour lui apporter le meilleur service au plus près.

Mais même une collectivité de services peut se prévaloir d'avoir une ambition.

De la liste des idées dans le temps des idées, rien de majestueux, d'élyséen n'est apparu parce que nous avons déjà beaucoup de choses qu'ils s'agit de faire évoluer, moderniser, entrer dans l'avenir.

Nous avons des choses à améliorer aussi en accompagnant les porteurs de projets, en rendant nos bâtiments moins gourmands en énergie, en développer les mobilités douces ou touristiques, en allant de l'avant, en rénover nos équipements, en les mettant aux normes en préparant l'avenir, en prenant soin de nos services et en tentant de grandes choses aussi comme l'installation d'un centre de santé.

C'est le sens de ce budget qui n'est pas un budget d'investissement mais un budget de précaution d'avenir avec comme vous le savez, l'Etat qui va nous obliger à prendre la compétence Eau et Assainissement, ce qui va sans aucun doute nous contraindre.

Mais je ne le lâche jamais, je reste persuadée que l'on peut participer à l'avenir de notre territoire pour qu'il soit un territoire positif, d'avenir, voir même innovant.

Je vous donne rendez-vous pour reprendre le fil de notre projet de territoire dans de prochaines réunions où je souhaiterai faire le point des projets, faire un PPI sur les années à venir accompagné d'un plan fiscal et de gestion du personnel, en rappelant la gouvernance. Car j'aimerais que l'on retrouve la méthode, la manière de faire, la même pour tous. C'est à dire que l'idée - *tout aussi parfaite qu'elle soit* - se doit d'emprunter le chemin de la démocratie : c'est à dire selon notre gouvernance instituée par les textes du CGCT et nos choix - qui je pense est assez démocratique :

- l'idée (*qu'elle vienne d'une commission, d'un groupe de travail, du projet de territoire, du cerveau la nuit d'un élu*) avant d'avancer,
- doit être validée par le bureau,
- puis construit selon un plan de financement et une faisabilité avec les services,
- puis repasser en bureau et/ou en conseil pour valider.

Pour moi le conseil communautaire est souverain, c'est pourquoi je vous fais solliciter à chaque décision politique et que je continuerai de le faire.

Parce que je fais confiance à l'intelligence collective, je vous donne rendez-vous pour terminer notre projet de territoire en prenant en compte l'ensemble de notre volonté, du travail déjà fait, de notre collectivité, de ses services sur les thématiques des transitions, de l'engagement citoyen comme accélérateur de la transition écologique et solidaire, le travail sur l'alimentation porté par le PETR, nos bâtiments résilients, économes, s'adaptant à l'avenir, les objectifs de réductions des déchets et valorisation, la préservation de la biodiversité et de la ressource en eau, et d'être une collectivité exemplaire.

Un projet pour nous tous élus et pour nos agents.

Je termine en remerciant toute l'équipe des agents, de souhaiter la bienvenue à Betty, de dire tristement au revoir à Audrey,

et un grand merci à Sandrine, Hanissa et Monique qui ont travaillé d'arrache pied pour monter un budget réaliste certes mais qui nous permet aussi de pouvoir appréhender des pistes pour l'avenir. »

Madame La Présidente procède à l'appel des conseillers communautaires. 26 élus présents au moment de l'ouverture de séance.

A 18h22, Madame La Présidente ayant constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance.

Madame la Présidente remercie Monsieur Le Maire de Bujaleuf pour son accueil et lui passe la parole. Monsieur BIDAUD remercie les délégués communautaires de leur présence et précise que la commune de Bujaleuf offre un verre de l'amitié à la clôture du conseil communautaire.

➤ Désignation du secrétaire de séance

Madame la Présidente fait état de la candidature de Mme BOUR COLINE pour le secrétariat de la séance. Pas d'objection des membres du Conseil Communautaire.

➤ **COMPTES-RENDUS DES DECISIONS DE LA PRESIDENTE**

Sans objet

➤ **COMPTES-RENDUS DES DECISIONS DE BUREAU**

Sans objet

RAPPORTS SOUMIS A DELIBERATION

Approbation du procès-verbal de la séance du 16 mars 2023

- Reporté

FINANCES

Madame PLAZANET passe la parole à la Vice-présidente en charge des Finances.

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget principal

Présentation synthétique

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2022 pour le budget principal.

Rapport

Après avoir délibéré le 16 mars 2023 sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 et le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Budget Principal ;

Madame La Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'affectation des résultats du Budget Principal.

Considérant les éléments suivants :

Affectation des résultats 2022 sur 2023
Budget principal

Pour mémoire résultat de clôture au 31/12/2021	
excédent de fonctionnement antérieur reporté	515 560,86 €
solde d'exécution positif antérieur reporté de la section d'investissement	-223 382,50 €
réserves au 1068	0,00 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022	
solde d'exécution antérieur reporté	-223 382,50 €
dépenses de l'exercice	595 000,42 €
recettes de l'exercice	653 808,72 €
réserves au 1068	0,00 €
Solde de l'exercice	58 808,30 €
solde d'exécution au 31/12/2022	-164 574,20 €

Restes à réaliser au 31/12/2022	
dépenses	519 213,24 €
recettes	537 937,81 €
solde positif des RAR au 31/12/2022	18 724,57 €

Besoin de financement de la section d'investissement	-145 849,63 €
------------------------------------------------------	---------------

Résultat de la section de fonctionnement	
résultat antérieur reporté	515 560,86 €
dépenses de l'exercice	3 566 179,09 €
recettes de l'exercice	3 629 373,66 €
résultat de l'exercice ()	63 194,57 €
résultat cumulé au 31/12/2022	578 755,43 €

Proposition d'affectation des résultats cumulés sur 2023	
1068 - Besoin de financement	145 849,63 €
Report du résultat positif en section de fonctionnement sur le compte 002 (R)	432 905,80 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- STATUER sur l'affectation des résultats cumulés sur l'exercice 2023 pour le Budget principal, comme indiqué ci-dessus.

Madame LENOBLE poursuit par la présentation de l'affectation des résultats 2022 pour le budget annexe ZAE des Ribières de Bussy.

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy

Présentation synthétique

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2022 pour le budget annexe ZAE des Ribières de Bussy.

Rapport

Après avoir délibéré le 16 mars 2023 sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 et le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy ; Madame La Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'affectation des résultats du Budget annexe ZAE des Ribières de Bussy.

Considérant les éléments suivants :

Affectation des résultats 2022 sur 2023
ZAE BUSSY

Pour mémoire résultat de clôture au 31/12/2021	
solde d'exécution positif antérieur reporté de la section d'investissement (001)	-173 410,40 €
excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	
réserves au 1068	

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022	
solde d'exécution antérieur reporté	-173 410,40 €
dépenses de l'exercice	0,00 €
recettes de l'exercice	53 724,00 €
réserves au 1068	0,00 €
résultat de l'exercice	53 724,00 €
solde d'exécution au 31/12/2021	-119 686,40 €

Restes à réaliser au 31/12/2022	
dépenses	0,00 €
recettes	0,00 €
solde des RAR au 31/12/2022	0,00 €

Résultat de la section de fonctionnement	
résultat antérieur reporté	0,00 €
dépenses de l'exercice	65 565,40 €
recettes de l'exercice	67 664,83 €
résultat de l'exercice	2 099,43 €
résultat cumulé au 31/12/2022	2 099,43 €

Proposition d'affectation des résultats cumulés sur 2023	
Report du solde d'exécution négatif de la section d'investissement sur le compte 001 (R)	- 119 686,40 €
Report du résultat positif en section de fonctionnement sur le compte 002 (R)	2 099,43 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **STATUER sur l'affectation des résultats cumulés sur l'exercice 2023 pour le Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy, comme indiqué ci-dessus.**

Monsieur BAUDEMONT prend la parole et souhaite qu'un même état soit fait pour le budget annexe de la ZAE Champ Rigaud. Madame HOCINI précise que n'ayant eu aucun mouvement budgétaire depuis plusieurs années, ce budget annexe est à zéro. Elle prend note de la demande et fera la délibération en ce sens, s'agissant du BA de la ZAE Champ Rigaud.

Madame LENOBLE poursuit par la présentation de l'affectation des résultats 2022 pour le budget annexe ZAE des Rivières de Bussy.

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe SPANC

Présentation synthétique

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2022 pour le budget annexe SPANC.

Rapport

Après avoir délibéré le 16 mars 2023 sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 et le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Budget annexe SPANC ;

Madame La Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'affectation des résultats du Budget annexe SPANC.

Considérant les éléments suivants :

Affectation des résultats 2022 sur 2023
SPANC

Pour mémoire résultat de clôture au 31/12/2021	
solde d'exécution positif antérieur reporté de la section d'investissement (001)	7 679,00 €
excédent de fonctionnement antérieur reporté (002)	34 566,37 €
réserves au 1068	

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022	
solde d'exécution antérieur reporté	7 679,00 €
dépenses de l'exercice	2 130,00 €
recettes de l'exercice	1 141,14 €
réserves au 1068	0,00 €
résultat de l'exercice	-988,86 €
solde d'exécution au 31/12/2022	6 690,14 €

Besoin de financement **Pas de besoin**

Restes à réaliser au 31/12/2022	
dépenses	0,00 €
recettes	0,00 €
solde des RAR au 31/12/2022	0,00 €

Résultat de la section de fonctionnement	
résultat antérieur reporté	34 566,37 €
dépenses de l'exercice	33 571,57 €
recettes de l'exercice	37 365,33 €
résultat de l'exercice	3 793,76 €
résultat cumulé au 31/12/2022	38 360,13 €

Proposition d'affectation des résultats cumulés sur 2023	
Report du solde d'exécution positif de la section d'investissement sur le compte 001 (R)	6 690,14 €
Report du résultat positif en section de fonctionnement sur le compte 002 (R)	38 360,13 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **STATUER** sur l'affectation des résultats cumulés sur l'exercice 2023 pour le Budget annexe SPANC, comme indiqué ci-dessus.

Rapporteur : Madame LENOBLE

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Office de Tourisme

Présentation synthétique

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2021 pour le budget annexe Office de Tourisme.

Rapport

Après avoir délibéré le 16 mars 2023 sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 et le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Budget annexe Office de Tourisme;

Madame La Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'affectation des résultats du Budget annexe Office de Tourisme.

Considérant les éléments suivants :

Affectation des résultats 2022 sur 2023

OT

Pour mémoire résultat de clôture au 31/12/2021	0,00 €
excédent de fonctionnement antérieur reporté	0,00 €
solde d'exécution antérieur reporté de la section d'investissement réserves au 1068	4 439,10 €

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2022	
solde d'exécution antérieur reporté	4 439,10 €
dépenses de l'exercice	3 009,90 €
recettes de l'exercice	4 788,56 €
solde d'exécution au 31/12/2022	6 217,76 €

Besoin de financement

Pas de besoin

Restes à réaliser au 31/12/2022	
dépenses	0,00 €
recettes	0,00 €
solde des RAR au 31/12/2022	0,00 €

Résultat de la section de fonctionnement	
résultat antérieur reporté	0,00 €
dépenses de l'exercice	134 029,22 €
recettes de l'exercice	134 029,38 €
résultat de l'exercice ()	0,16 €
résultat cumulé au 31/12/2022	0,16 €

Proposition d'affectation des résultats cumulés sur 2023	
report du solde d'exécution positif de la section d'investissement sur le compte 001 (D)	6 217,76 €
Report du résultat positif en section de fonctionnement sur le compte 002 (R)	0,16 €
réserves au 1068	

Madame LENOBLE précise que le delta des 0.16 € est dû à une saisie anticipée de ma subvention d'équilibre avant l'arrêt des mouvements de trésorerie.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **STATUER sur l'affectation des résultats cumulés sur l'exercice 2022 pour le Budget annexe Office de Tourisme, comme indiqué ci-dessus.**

Rapporteur : Madame LENOBLE

Objet : Affectation des résultats 2022 - Budget annexe Petite Enfance

Présentation synthétique

Il convient de procéder à l'affectation des résultats 2022 pour le budget annexe Petite Enfance.

Rapport

Après avoir délibéré le 16 mars 2022 sur l'approbation du compte administratif de l'exercice 2022 et le compte de gestion pour l'exercice 2022 du Budget annexe Petite Enfance;

Madame La Présidente propose aux membres du Conseil Communautaire de statuer sur l'affectation des résultats du Budget annexe Petite Enfance.

Considérant les éléments suivants :

Affectation des résultats 2022 sur 2023
Petite Enfance

Pour mémoire résultat de clôture au 31/12/2021	0,00 €
excédent de fonctionnement antérieur reporté	
solde d'exécution antérieur reporté de la section d'investissement	7 938,46 €
réserves au 1068	

Solde d'exécution de la section d'investissement au 31/12/2021	
solde d'exécution antérieur reporté	7 938,46 €
dépenses de l'exercice	2 874,00 €
recettes de l'exercice	12 219,38 €
réserves au 1068	
solde d'exécution au 31/12/2022	1 406,92 €

Restes à réaliser au 31/12/2021	
dépenses	0,00 €
recettes	0,00 €
solde des RAR au 31/12/2022	0,00 €

Résultat de la section de fonctionnement	
résultat antérieur reporté	0,00 €
dépenses de l'exercice	548 524,76 €
recettes de l'exercice	548 515,00 €
résultat de l'exercice ()	-9,76 €
résultat cumulé au 31/12/2022	-9,76 €

Proposition d'affectation des résultats cumulés sur 2023	
report du solde d'exécution négatif de la section d'investissement sur le compte 001 (D)	1 406,92 €
Report du résultat positif en section de fonctionnement sur le compte 002 (R)	0,00 €
Affectation obligatoire au 1068	-9,76 €

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **STATUER sur l'affectation des résultats cumulés sur l'exercice 2022 pour le Budget annexe Petite Enfance, comme indiqué ci-dessus.**

Rapporteur : Madame LENOBLE

Objet : Vote du taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères – TEOM 2023

Présentation synthétique

Il convient de fixer le taux de la TEOM pour 2023.

Rapport

Madame LENOBLE rappelle qu'il convient de délibérer seulement en cas de modification du taux de la TEOM. Au regard des éléments du budget, il n'apparaît pas de besoin de modification.

Monsieur BIDAUD précise qu'une réunion avec le SYDED est prévue le 11 avril afin reprendre les éléments de facturation sur 2022, nettement supérieur aux prévisions.

Madame LENOBLE poursuit par l'examen des taux d'imposition pour 2023.

Objet : Vote des taux d'imposition pour 2023

Présentation synthétique

Il convient de fixer les taux d'imposition pour 2023.

Rapport

Madame La Présidente rappelle qu'il appartient aux membres du Conseil Communautaire de voter les taux d'imposition.

Les taux proposés pour 2023 sont les suivants :

IMPOTS	BASES PREVISIONNELLES	Pour mémoire TAUX depuis 2016	TAUX 2023	PRODUITS ATTENDUS 2022
Taxe foncière sur les propriétés bâties	6 567 282	1,94 %	2 %	140 600 €
Taxe foncière sur les propriétés non bâties	359 017	4,11 %	4,24 %	16 294 €
Taxe d'habitation additionnelle	2 693 645	8.99%	9.27%	267 430 €

Madame LENOBLE fait part de son inquiétude quant aux marges de manœuvre réduites des collectivités, constat partagé par les élus du territoire.

Après échanges, Madame PLAZANET passe au vote.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **FIXER** les taux d'imposition de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière pour l'année 2023 comme suit, pour des produits attendus tels qu'ils figurent dans le tableau ci-dessus :
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés bâties à 2 % ;
 - taux de la Taxe foncière sur les propriétés non bâties à 4,24 %
 - taux de la Taxe d'habitation additionnelle à 9.27%

Madame LENOBLE poursuit sa présentation avec les votes des budgets primitifs 2023. Elle propose à l'assemblée de se munir des tableaux détaillés des différents budgets pour étayer l'analyse.

Objet : Vote des budgets primitifs 2023 Budget principal– Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy– Budget annexe ZAE Champ de Rigaud – Budget annexe SPANC – Budget annexe Office de Tourisme - Budget annexe Petite Enfance

Présentation synthétique

Il convient de voter les budgets primitifs 2023.

➤ **Vote du Budget primitif 2023 – Budget principal**

Madame la Présidente rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2023 du Budget Principal s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **5 802 349.24 €** et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	4 281 361.80 €	RECETTES	4 281 361.80 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	1 520 987.44 €	RECETTES	1 520 987.44 €
TOTAL DEPENSES	5 802 349.24 €	TOTAL RECETTES	5 802 349.24 €

Madame LENOBLE présentes les dépenses et recettes en fonctionnement et en investissement. Elle rappelle que les projets inscrits ont fait l'objet d'un débat lors des commissions finances. Monsieur BIDAUD fait part de son inquiétude sur le devenir de l'entreprise de DEGUILLAUME et de l'impact sur le territoire de la Communauté de Communes.

A l'unanimité, les membres du Conseil Communautaire décident, après en avoir délibéré, de :

- **ADOPTER** le Budget primitif 2023 du Budget principal comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.

➤ **Vote du Budget primitif 2023 – Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy**

Madame la Vice- Présidente rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2023 du Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **268 808,40 €** et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	134 404.20 €	RECETTES	134 404.20 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	134 404.20 €	RECETTES	134 404.20 €
TOTAL DEPENSES	268 808.40 €	TOTAL RECETTES	268 808.40 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER le Budget primitif 2023 du Budget annexe ZAE des Rivières de Bussy comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.**

➤ **Vote du Budget primitif 2023 – Budget annexe ZAE Champ Rigaud**

Madame la Vice- Présidente rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2023 du Budget annexe ZAE Champ Rigaud s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **0,00 €** et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	0,00 €	RECETTES	0,00 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	0,00 €	RECETTES	0,00 €
TOTAL DEPENSES	0,00 €	TOTAL RECETTES	0,00 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER le Budget primitif 2023 du Budget annexe ZAE Champ Rigaud comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.**

➤ **Vote du Budget primitif 2023 – Budget annexe SPANC**

Madame la Présidente rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2023 du Budget annexe SPANC s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **77 350.27 €** et se décompose ainsi

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	69 360,13€	RECETTES	69 360,13€
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	7 990.14 €	RECETTES	7 990.14 €
TOTAL DEPENSES	77 350.27 €	TOTAL RECETTES	77 350.27 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER le Budget primitif 2023 du Budget annexe SPANC comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.**

➤ **Vote du Budget primitif 2023 – Budget annexe Office de Tourisme**

Madame la Présidente rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2023 du Budget annexe Office de Tourisme s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **149 917. 76 €** et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	142 400 €	RECETTES	142 400 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	7 517.76 €	RECETTES	7 517.76 €
TOTAL DEPENSES	149 917. 76 €	TOTAL RECETTES	149 917. 76 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER le Budget primitif 2023 du Budget annexe Office de Tourisme comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.**

➤ **Vote du Budget primitif 2023 – Budget annexe Petite Enfance**

Madame la Présidente rappelle que le budget est voté au niveau de chaque section par chapitre.

Le Budget primitif 2023 du Budget annexe Petite Enfance s'équilibre tant en recettes qu'en dépenses à hauteur d'un montant de **561 516.92 €** et se décompose ainsi :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DEPENSES	556 775 €	RECETTES	556 775 €
SECTION D'INVESTISSEMENT			
DEPENSES	4 741.92 €	RECETTES	4 741.92 €

TOTAL DEPENSES	561 516.92 €	TOTAL RECETTES	561 516.92 €
-----------------------	---------------------	-----------------------	---------------------

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ADOPTER le Budget primitif 2023 du Budget annexe Petite Enfance** comme présenté et au vu des montants définitifs figurant ci-dessus.

Rapporteur : Madame LENOBLE

Objet : Attribution de subventions aux associations – Budget principal 2023

Présentation synthétique

Il convient de fixer d'attribuer les subventions 2023 aux associations

Rapport

Madame la Présidente présente aux membres du Conseil Communautaire les demandes de subventions des associations œuvrant dans les domaines de compétences de la Communauté de Communes des Portes de Vassivière.

N°	DOMAINE	ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ATTRIBUE EN 2022	DEMANDE 2023	SUBVENTION MAXIMALE 2023
1	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	F.O.L 87 Eymoutiers	Subvention de fonctionnement	29 699.60 €	25 000 €	21 500 €
2	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	Peyrat Loisirs Jeunes Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	12 000 €	10 000 €	12 000 €

Monsieur GASHET prend la parole et s'indigne de la formulation « subvention maximale ». Il poursuit en précisant que cette formulation ne permet pas aux associations de monter de façon sereine leur budget. Il souhaite que le terme soit retiré.

Madame LENOBLE rappelle que la formulation maximale fait état d'un plafond au dessus duquel la collectivité n'abonde plus. Elle permet également de prévoir une enveloppe complémentaire lorsque l'association demandeuse n'a pas présenté sa demande avant le budget, tout en restant dans des montants acceptables.

Madame PLAZANET interroge l'assemblée sur le montant à retenir. Monsieur BAUDEMONT propose de retenir le montant demandé comme suit.

N°	DOMAINE	ASSOCIATION	OBJET	MONTANT ATTRIBUE EN 2022	DEMANDE 2023	SUBVENTION 2023
1	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	F.O.L 87 Eymoutiers	Subvention de fonctionnement	29 699.60 €	25 000 €	21 500 €
2	Enfance CLSH, Garderie périscolaire (0-6 ans)	Peyrat Loisirs Jeunes Peyrat le Château	Subvention de fonctionnement	12 000 €	10 000 €	10 000 €

Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- **ATTRIBUER** les subventions désignées ci-dessus dans la limite des montants votés au Budget principal 2023.

MARCHES PUBLICS / TRAVAUX

Objet : Avenant n° 3 SAREPS actualisation des prix

Monsieur Simon, Vice Président, informe les membres du Conseil Communautaire que le chantier de réfection des quais de la piscine a eu lieu en partie après la période estivale en raison de difficultés d'approvisionnement en carrelage.

Les travaux ont été attribués à la société SAREPS pour un montant de 39 675 € HT. A la suite de l'attribution, la société SAREPS s'est rendue compte que la réfection d'un quai sur les 4 avait été oubliée ainsi que le chiffrage d'autres éléments. Un avenant en plus value de 12 750 € HT a été approuvé.

La reprise des travaux est prévue courant avril –mai. La Société SAREPS a fait connaître l'actualisation des prix du marché comme suit :

Montant HT du marché	52 425 €
Désignation de l'avenant n° 3 :	
Actualisation des prix selon le BT (3.76%) sur montant avenant 2 de 12 750 € HT	+ 479.40 €
Actualisation des prix selon le BT (3.76%) sur montant avenant 1 de 39 675.00 € HT	+ 1 491.78 €
TOTAL AVENANT N° 3 HT	
TOTAL HT DU MARCHE MODIFIE	54 396.18 €

SUBVENTION

Rapporteur : Madame PLAZANET/Madame LENOBLE

Objet : Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 4eme génération 2022-2024 : nouveaux projets à inscrire au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (C.D.D.I.)

Madame la Présidente rappelle que le 4ème Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) a été conclu le 25 mai 2022 entre la Communauté de Communes et le Département.

Madame La Présidente rappelle, que dans le cadre du Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 2022-2024, la Communauté de Communes des Portes de Vassivière bénéficie d'une enveloppe avenant n°2 de 113 995€, dont 30 000 € pour le cycle de l'eau.

Elle rappelle également que par délibération n° 49-2022 28 avril 2022, le Conseil Communautaire a approuvé l'inscription des premières opérations et par délibération n° 67-2022 du 11 Août 2022, et n°105-2022 du 01 décembre, l'inscription de nouveaux projets.

Elle explique que les nouveaux projets suivants sont à inscrire :

Maitre d'ouvrage	Opération	Montant prévisionnel du projet HT	Montant département sollicité
Bujaleuf	Aménagement du centre-bourg – îlot « du bon coin »	834 248.90 €	333 699.56€ (40%)
Enveloppe Cycle de l'eau			
Sainte Anne Saint Priest	Raccordement Eau potable au lieu dit CHAULET	2 457.97€	1 000€ (40%)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu les statuts de la Communauté de Communes approuvés par arrêté préfectoral en date du 19 décembre 2018,

Vu les délibérations de l'Assemblée départementale du 16 décembre 2021 fixant l'engagement et les orientations de la 4ème génération de contrats départementaux de développement intercommunal (CDDI) avec les Communautés de communes et du 10 février 2022 approuvant le principe et les modalités de mise en œuvre de ces contrats,

Vu la délibération de l'Assemblée départementale en date du 10 février 2022 portant attribution de subventions au titre des CDDI de 4ème génération,

Vu les délibérations du Conseil communautaire des Portes de Vassivière en dates des 28 avril, 11 Août et 1er décembre 2022 portant sur l'inscription d'opérations dans le cadre du contrat départemental du développement intercommunal (CDDI) de 4ème génération ;

Considérant le projet de contrat proposé,

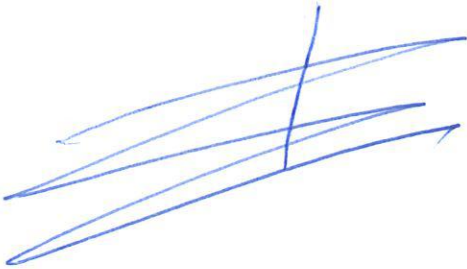
Les membres du Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, décident à l'unanimité de :

- approuver les inscriptions des projets listes ci-dessus au Contrat Départemental de Développement Intercommunal (CDDI) 4eme génération 2022-2024,
- AUTORISER Madame La Présidente à réaliser les démarches et signer tout document nécessaire à sa mise en œuvre.

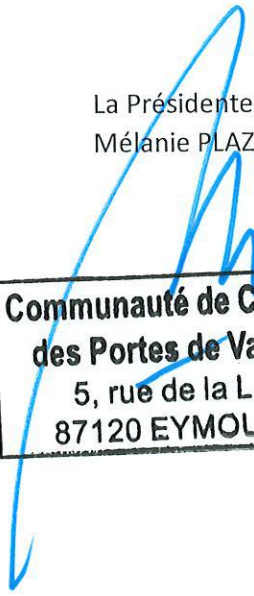
L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h47

Fait à Eymoutiers, le 10 avril 2023

Le secrétaire de Séance
BOUR Coline



La Présidente
Mélanie PLAZANET



**Communauté de Communes
des Portes de Vassivière**
5, rue de la Liberté
87120 EYMOUTIERS